

## Un rapport de Jean-Pierre Sueur sur le statut juridictionnel du chef de l'Etat

Publication : lundi 14 novembre 2011 12:29

---

L'article 68 de la Constitution telle qu'elle a été modifiée le 23 février 2007, cet article est inapplicable faute d'adoption de la loi organique qu'il prévoit.

Une telle proposition de loi organique a été déposée par Robert Badinter et François Patriat. C'est sur celle-ci que Jean-Pierre Sueur a rédigé un rapport.

Celui-ci sera discuté en séance publique au Sénat ce mardi 15 novembre à 21h30 (le débat peut être suivi en direct sur le site du Sénat)

>> [Lire le texte intégral du rapport de Jean-Pierre Sueur](#)

.